

Enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s : une revalorisation salariale attendue depuis plus de 30 ans

Le ministère a annoncé le 31 mai des mesures de revalorisation des carrières des enseignant.e.s, transposant les améliorations des grilles indiciaires engagées pour les fonctionnaires de catégorie A dans la mise en œuvre du protocole PPCR aux leurs. Il reste étonnamment muet sur la situation des enseignant.e.s-chercheur.e.s et chercheur.e.s.

Le SNESUP-FSU a obtenu en 2015, avec la FSU, que le protocole PPCR intègre le principe d'une transposition à ces corps qui n'ont pas bénéficié de réévaluation majeure de leurs grilles depuis 1983, au contraire de la plupart des autres corps de catégorie A+. Il veillera à ce que l'engagement gouvernemental soit tenu. **L'enjeu est de donner plus de cohérence aux grilles de la Fonction publique par la prise en compte du niveau des missions des enseignant.e.s et des enseignant.e.s-chercheur.e.s, et donc des diplômes de master et de doctorat respectivement requis pour le recrutement.** C'est le sens de nos propositions, synthétisées ci-dessous et détaillées sur notre site internet*.

Le SNESUP-FSU demande que cette revalorisation des carrières s'accompagne d'un plan visant à remédier à la pénalisation salariale subie par les enseignant.e.s du supérieur. Le niveau moyen de leurs primes et indemnités, hors secteur santé, est dérisoire en comparaison de celui des fonctionnaires de catégorie A. Il se double d'une répartition particulièrement inégale, sans équivalent dans les autres corps. Pour finir, **rien ne peut justifier que le taux horaire de l'heure TD reste fixé à moins de 41€ quand une heure supplémentaire d'enseignement est rétribuée jusqu'à 58€ en lycée, jusqu'à 123€ en classes préparatoires* et que l'heure moyenne statutaire s'élève à 100€.**

En ce qui concerne les corps enseignants, le projet de revalorisation du ministère introduit un rythme commun d'avancement en classe normale, sauf pour deux échelons, et crée une classe exceptionnelle au-delà de l'actuelle hors-classe. Cette refonte de la carrière s'accompagne d'une nouvelle grille indiciaire. Celle-ci intègre **le transfert d'une partie de la prime d'enseignement supérieur, que notre organisation accueille favorablement.**

Le SNESUP-FSU souligne cependant les limites du plan. L'augmentation effective de rémunération pour toutes et tous, après déduction de la conversion de primes en points d'indice, est marginale. Le gain moyen d'indice sur une carrière type de 28 ans en classe normale est à peu près de 4 points#

* : <http://snesup.fr/Le-Snesup/Dossiers-actu?aid=7518&ptid=5>

: au 1^{er} février 2017, la valeur brut du point d'indice sera de 5,62323€ brut (4,69€ net mensuel) **soit une revalorisation moyenne de 19€ net constant par mois en 2020 pour les PRCE CN et les PRAG HC et de moins de 5€ net constant par mois en 2020 pour les PRAG CN** (hors revalorisation du point d'indice en 2017, 2018, et 2019) !

pour un.e certifié.e et de 1 point pour un.e agrégé.e. Le gain moyen sur une carrière type de 40 ans déroulée jusqu'en hors-classe est à peu près de 10 points pour un.e certifié.e et de 4 points pour un.e agrégé.e. La perspective d'une amélioration plus importante par l'accès à une classe exceptionnelle n'est réservée en l'état qu'à une trop faible partie de la profession (*contingentement à 10 % de l'effectif du corps*),

Notre syndicat revendique l'extension du rythme commun d'avancement à tous les échelons – comme c'est le cas dans les autres corps de fonctionnaires - et un accès pour toutes et tous à la classe exceptionnelle. Seule une revalorisation significative, justifiée par l'allongement de la durée des études avant le concours, redonnera de l'attractivité à la profession.

Le SNESUP-FSU appelle les enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s à ne pas attendre que le ministère se souvienne de leur existence, à exprimer leur exigence d'une réelle revalorisation de leurs carrières et de leurs rémunérations et à dénoncer l'austérité croissante dans l'enseignement supérieur et la recherche. **Il invite celles et ceux qui seront à Paris lors de la journée de grève et de manifestation nationale du 14 juin à participer au rassemblement organisé dans ce but, à 11h devant le ministère, rue Descartes, et à la manifestation nationale à 13h place d'Italie (Paris 13e).** Il invite celles et ceux qui ne seront pas à Paris à participer aux manifestations locales qui sont organisées dans certaines villes.

corps	grade	amplitude indiciaire en 2016 entre 1 ^{er} et dernier échelon du grade	amplitude en 2020 selon le projet ministériel (PPCR)	propositions SNESUP-FSU, intégrant le transfert PPCR de 9 points de primes.
PRCE	classe normale	349 – 658	390 - 673	481 - 792
	hors-classe	495 - 783	588 - 821	667 – 972
	classe exceptionnelle		695 - 972	
PRAG	classe normale	379 - 821	450 - 830	547 – 972
	hors-classe	658 – 963	757 - 972	785 – 1067
	classe exceptionnelle		830 - 1067	
MC	classe normale	454 - 821	?	619 – 1067
	hors-classe	658 – 963	?	785 – 1173
PU	2 ^{ème} classe	658 – 963	?	785 – 1173
	1 ^{ère} classe	821 – 1164	?	1067– 1279
	classe exceptionnelle	1270 - 1320	?	1329 – 1378